

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LYXOR UCITS ETF BTP 10Y - MTS ITALY GOVERNMENT BOND - D-EUR (le "Fonds")

ISIN: FR0011548114 - Compartiment de la société d'investissement MULTI-UNITS FRANCE (la "Société") domiciliée en FRANCE.

Géré par Lyxor International Asset Management ("LIAM")

Objectifs et politique d'investissement

L'objectif d'investissement est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse de l'Indice MTS 10Y Italy Government Bond Index (code Bloomberg : MTSIT105) ("l'Indice de Référence"), libellé en EUR représentatif des titres obligataires ayant une maturité résiduelle cible de 10 ans émis par l'Etat italien.

Le niveau anticipé d'écart de suivi ("tracking error") ex-post dans des conditions de marché normales est de 0.02%.

Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplification indirecte, à savoir en concluant un contrat d'échange de gré à gré (instrument financier à terme, l'« IFT »). Le Fonds investira dans un portefeuille diversifié de titres de créances internationaux, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais de l'IFT.

La composition actualisée du portefeuille d'investissement du Fonds est mentionnée sur le site www.lyxoretf.com. En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.

La devise de l'action est l'Euro.

- **Instruments financiers investis** : IFT, titres de créances internationaux, OPCVM et FIA, autres instruments financiers.
- **Période d'investissement recommandée** : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un intervalle de temps inférieur à 2 ans.
- **Classification** : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- **Politique de dividendes** : le Fonds distribue et/ou réinvestit ses sommes distribuables.
- **Valeur liquidative** : quotidienne sous réserve que les marchés de cotation soient ouverts et que la couverture des ordres soit rendue possible.
- **Rachat** : les investisseurs peuvent racheter leurs actions sur le marché primaire chaque jour de l'évaluation avant 17:00 CET et vendre leurs actions sur le marché secondaire à n'importe quel moment pendant les heures d'ouverture des places où le Fonds est coté.

Profil de risque et de rendement



La catégorie de risque sélectionnée ci-dessus est basée sur des données historiques et ne donne aucune indication sur la catégorisation future. Par conséquent, cette évaluation des risques peut ne pas représenter un indicateur fiable des risques futurs et peut être modifiée ultérieurement. La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risques. Le Fonds a été classé en catégorie 4 compte-tenu de son exposition à l'Indice de Référence. La catégorie 4 indique que dans des conditions normales de marché une perte modérée de votre capital est possible, la valeur de votre investissement pouvant varier chaque jour modérément et lentement, à la hausse comme à la baisse.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur indiqué ci-dessus et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds et que le Fonds est autorisé à faire figurer dans ce document (pour plus d'informations sur les risques, se référer à la section Profil de risque du prospectus) :

- **Risque de contrepartie** : Le Fonds est exposé au risque de faillite ou à tout autre type de défaut de toute contrepartie avec laquelle il aura conclu un accord ou une transaction. Conformément à la réglementation OPCVM, ce risque ne peut excéder 10 % du total des actifs du Fonds, pour une contrepartie donnée.
- **Risque lié à l'utilisation des IFT** : Afin d'atteindre son objectif d'investissement, le Fonds a recours à des Instruments Financiers à terme ("IFT") négociés de gré à gré lui permettant d'atteindre la performance de l'Indice de Référence. Ces IFT peuvent être affectés par différents types de risques tels que des modifications de la loi et/ou de la réglementation, y compris fiscale.
- **Risque de crédit** : Si la qualité de crédit d'un émetteur vient à changer (ce qui peut faire évoluer le risque de défaut de la part de l'émetteur comme la valeur des obligations concernées), le Fonds pourrait en être affecté.

Frais

Les frais que vous payez permettent de couvrir les coûts de gestion du Fonds, y compris les coûts de promotion et de distribution. Ces frais diminuent la performance potentielle de votre investissement.

Pour plus d'informations concernant les frais, veuillez vous référer à la section Frais du prospectus du Fonds, disponible à l'adresse www.lyxoretf.com.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée applicables sur le marché primaire uniquement :	Au maximum le plus élevé entre (i) 50 000 euros par demande de souscription et (ii) 5 % de la valeur d'actif net par part multipliée par le nombre de parts souscrites.
Frais de sortie applicables sur le marché primaire uniquement :	Au maximum le plus élevé entre (i) 50 000 euros par demande de rachat et (ii) 5 % de la valeur d'actif net par part multipliée par le nombre de parts rachetées.
Sur le marché primaire, le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut demander à son conseiller financier ou à son distributeur le montant exact des frais d'entrée et de sortie.	
Lors d'un investissement via une bourse où le Fonds est coté, aucun frais d'entrée / de sortie ne s'applique, mais d'éventuelles commissions de courtage peuvent être appliquées.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants :	0,165 %
Le pourcentage de frais courants indiqué ici est une estimation des frais maximum TTC (le cas échéant) que l'OPCVM supportera pour l'exercice à venir. Il ne comprend ni les commissions de performance ni les frais de transactions, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre organisme de gestion collective.	
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances particulières	
Commission de performance :	Néant

Performance passées

Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures.

La performance est indiquée en Euro, nette de tous les frais à la charge du Fonds.

Le Fonds a été créé le 2 septembre 2013.

PERFORMANCE ANNUELLE DE LYXOR UCITS ETF BTP 10Y - MTS ITALY GOVERNMENT BOND - D-EUR (en %)

Les données sont insuffisantes pour fournir à l'investisseur une indication pertinente de la performance passée du Fonds.

Informations pratiques

- **Dépositaire :** Société Générale
- **Fiscalité :** La législation fiscale applicable dans l'Etat membre où le Fonds est domicilié peut affecter les investisseurs.
- **Informations supplémentaires :** La valeur liquidative et autres informations concernant les catégories de parts (le cas échéant), sont disponibles à l'adresse www.lyxoretf.com.

Le Prospectus du Fonds, ainsi que les derniers rapports annuel et semestriels en date, sont disponibles en français et en anglais, gratuitement et sur demande, auprès de la société de LIAM, 17, Cours Valmy, Tour Société Générale 92800 Puteaux.

La responsabilité de LIAM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le prospectus et les rapports périodiques sont préparés pour la société dans son ensemble. L'actif et le passif de chaque compartiment de la Société sont distincts conformément à la loi en vigueur. Si nécessaire, des règles de conversion entre les compartiments sont détaillées dans le prospectus.

LIAM et le Fonds sont agréés en France et réglementés par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur présentées ici sont exactes et à jour au 2 septembre 2013.